



À LA RENCONTRE
DES ACTEURS
DE LA RECHERCHE

La politique Science Ouverte à l'ANR

Septembre 2021

L'ANR : accompagner la transition vers la science ouverte

| La politique Science Ouverte à l'ANR



À LA RENCONTRE
DES ACTEURS
DE LA RECHERCHE

La politique Science Ouverte à l'ANR



Science ouverte

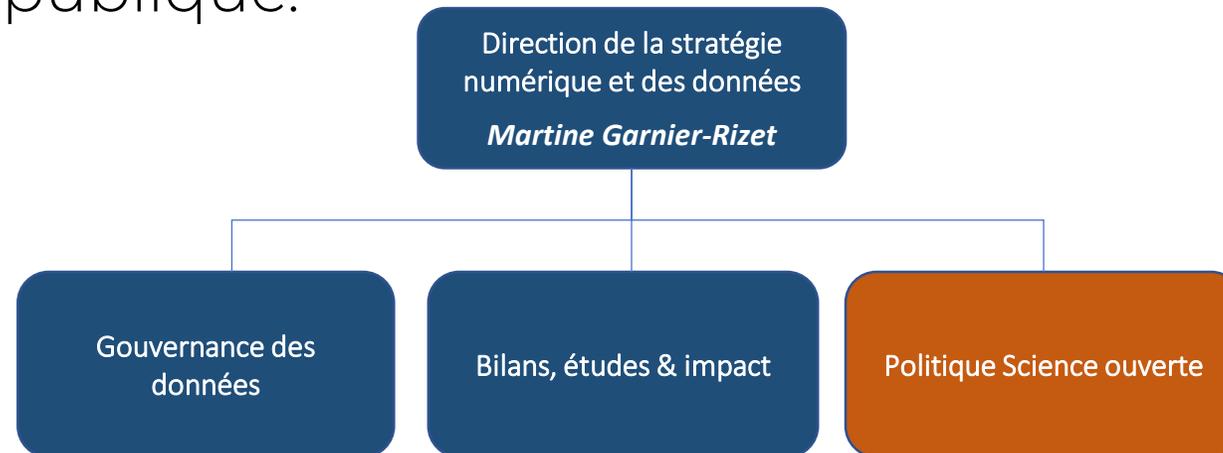
« La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche. »

[Ouvrir la Science](#), Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

La politique Science Ouverte à l'ANR

Définie au sein d'une nouvelle direction créée depuis le 1^{er} septembre

- « Direction de la stratégie numérique et des données »
 - Développer une politique et une culture de la donnée, vecteur de connaissance et vecteur de la transparence et de l'efficacité de l'action publique.



La politique Science Ouverte à l'ANR

L'ANR s'engage

- Déclaration conjointe en faveur de la science ouverte par 5 agences de financement (ANR, Anses, Inserm/ANRS, INCa et Ademe) le 29 juin 2020
- Deuxième Plan National Pour la Science Ouverte
« Généraliser la science ouverte en France 2021-2024 »
- Partenaire de la cOAlition S
- Membre de Science Europe (WG science ouverte)



Mise en œuvre de la politique science ouverte dans les appels à projets de l'ANR

Depuis 2019, lors du conventionnement d'un projet, les engagements des bénéficiaires portent sur deux volets :

- Le volet publications scientifiques
- Le volet données de la recherche

La science ouverte dans le Plan d'Action 2022

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de l'ANR s'engagent à **garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques** évaluées par les pairs et à **adopter, pour les données de la recherche, une démarche dite FAIR** (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « **aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire** ».

Plan d'action 2022 ([cf. section A.6 p14](#))

Le volet publications scientifiques

| La politique Science Ouverte à l'ANR



À LA RENCONTRE
DES ACTEURS
DE LA RECHERCHE

Le volet publications

Toutes les publications scientifiques issues de projets ANR financés dans le cadre du Plan d'Action 2022, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence *Creative Commons* CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

1. publication dans une revue nativement en libre accès,
2. publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal dit transformatif,
3. publication dans une revue à abonnement grâce à la **Stratégie de Non-Cession des Droits** selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou convention de financement.

Le volet publications : stratégie de non-cession des droits

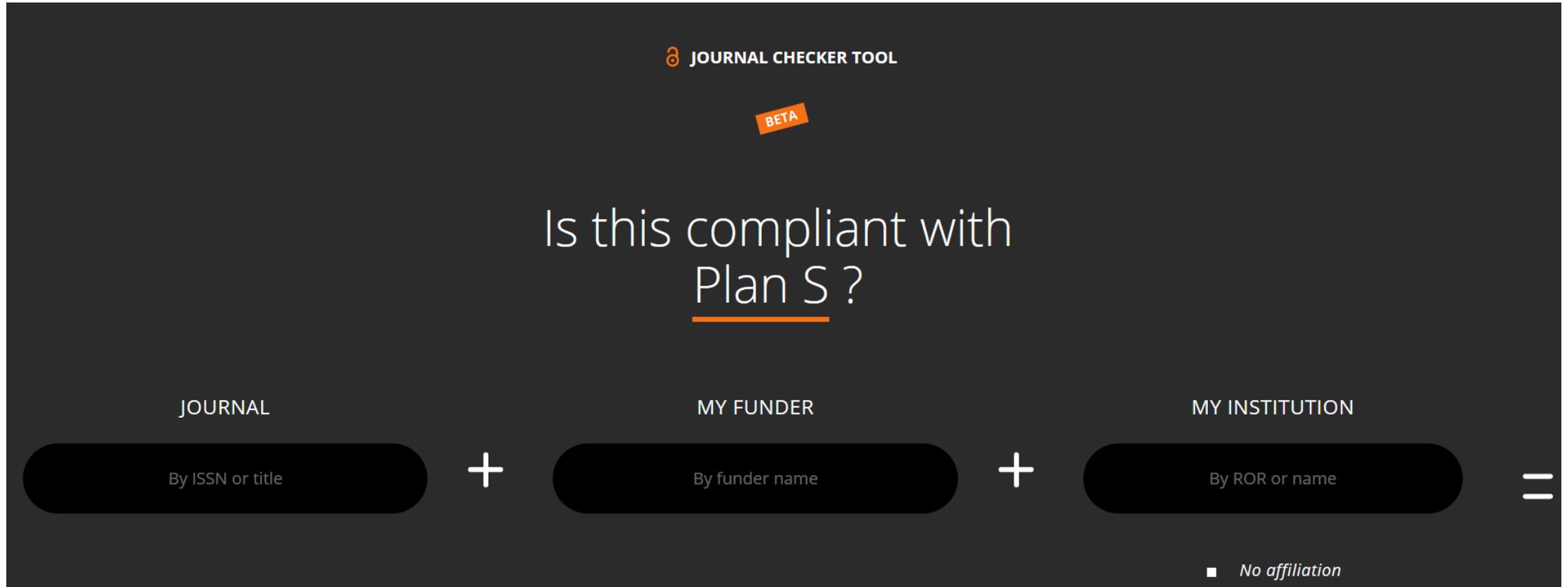
Au moment de la soumission, l'auteur utilisera la formulation suivante dans l'article et/ou dans la lettre adressée à l'éditeur :

« Cette recherche a été financée en tout ou partie, par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) au titre du projet ANR-nn-XXXX-nnnn. Dans l'objectif de sa publication en libre accès, l'auteur a appliqué une licence open access CC-BY à tout manuscrit accepté pour publication (AAM) résultant de cette soumission. »

Le volet publications : le Journal Checker Tool

- Le Journal Checker Tool est un outil en ligne développé à l'intention des chercheurs
- Il permet de visualiser d'une façon rapide et claire la politique de libre accès de la revue de leur choix et les différentes voies proposées pour être en conformité avec le Plan S et la politique science ouverte de l'ANR
- Version beta en ligne depuis décembre 2020
<https://journalcheckertool.org>

Le volet publications : le Journal Checker Tool



| La politique Science Ouverte à l'ANR



À LA RENCONTRE
DES ACTEURS
DE LA RECHERCHE

Le volet publications : dépôt dans l'archive ouverte nationale HAL

Par ailleurs, **au plus tard au moment de la publication, le texte intégral devra être déposé** (version acceptée pour publication ou version éditeur) dans l'archive ouverte **HAL** avec mention de la référence ANR du projet de recherche (ex : ANR-22-CE64-0001).



Le volet publications : le dépôt dans HAL

Qu'est ce que HAL?

HAL est une archive ouverte multidisciplinaire, destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les avantages du dépôt dans HAL :

- Mise en valeur des publications en libre accès : moissonnage par différents moteurs de recherche, ajout d'identifiants pérennes, garantie d'archivage à long terme.
- Possibilité de déposer simultanément dans d'autres plateformes comme arXiv ou PubMed.
- Possibilité de créer un IDhal, un CVhal avec la liste des publications.
- Au sein de l'ANR, bénéfique pour l'auteur : bibliographie des rapports automatiquement renseignée.

Le volet publications : le dépôt dans HAL

Lors du dépôt dans HAL, ajout de la métadonnée projet ANR dans la notice de la publication. Recherche par code décision, acronyme, titre.

Projet(s) ANR *Veillez saisir le code décision (ANR-19-ASMA-0007), l'acronyme du projet ou le titre du projet. Vous pouvez indiquer plusieurs projets ANR.*

Tout dépôt dans une autre archive ouverte est possible mais n'est pas suffisant. Le dépôt dans HAL permet l'association publication/projet.



Le portail HAL-ANR

HAL
archives-ouvertes.fr

anr®

- Valoriser les projets ANR (renvoi vers la fiche projet sur le site de l'ANR),
- Offrir une interface de consultation dédiée qui repose sur la notion de projet, de programme, d'année d'édition, etc.,
- Faciliter le suivi de la politique de libre accès de l'ANR,
- Faciliter le suivi des publications liées aux projets par les chercheurs.

Le volet données de la recherche

| La politique Science Ouverte à l'ANR



À LA RENCONTRE
DES ACTEURS
DE LA RECHERCHE

Le volet données de la recherche

Le coordinateur ou la coordinatrice du projet s'engage à fournir dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet, une première version du Plan de Gestion des Données (PGD) selon les modalités communiquées dans les conditions particulières (cf. décision attributive ou convention de financement).

Plan d'action 2022 ([cf. section A.6 p14](#))

Le volet données de la recherche : Le Plan de Gestion des Données - PGD

PGD (Plan de Gestion des Données) = DMP (Data Management Plan)

- Décrit la façon dont les données seront produites, documentées, (ré)utilisées, gérées et partagées pendant et après le projet.
- Outil d'aide pour mettre en place une réflexion autour des données de la recherche afin de les rendre FAIR (Findable, Accessible, Interoperable and Reusable).
- Document qui se présente sous la forme de questions à compléter pour expliquer la manière dont les données seront gérées pendant et après le projet.
- Pas de trame unique mais de nombreux modèles de PGD existent.
- Le principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » est au cœur de la démarche de l'ANR.

Le volet données de la recherche : Le Plan de Gestion des Données - PGD

Concrètement :

- Un PGD devra être transmis à l'ANR à T0+6 avec mise à jour à mi-parcours (si projet > 30 mois) et à la fin du projet
 - Un livrable avec 3 versions.
- L'ANR recommande l'utilisation de son modèle de PGD,
 - développé par Science Europe : Guide pratique pour une harmonisation internationale de la gestion des données de recherche
 - disponible sur le site DMP OPIDOR de l'INIST pour une saisie en ligne
- Possibilité d'utiliser un modèle institutionnel de PGD d'un des partenaires du projet

Le volet données de la recherche : Le Modèle ANR

Le PGD est un document synthétique qui aide à organiser et anticiper toutes les étapes du cycle de vie de la donnée. Il explique pour chaque jeu de données comment seront gérées les données d'un projet, depuis leur création ou collecte jusqu'à leur partage et leur archivage (cf. [DORANUM](#))

- 6 rubriques déclinées ensuite en questions pour une plus grande compréhension et facilité d'utilisation :
 1. Informations générales
 2. Description des données - collecte ou réutilisation de données existantes
 3. Documentation et qualité des données
 4. Stockage et sauvegarde pendant le processus de recherche
 5. Exigences légales et éthiques, codes de conduite
 6. Partage des données et conservation à long terme
 7. Responsabilités et ressources en matière de gestion des données

Eligibilité des coûts

| La politique Science Ouverte à l'ANR



À LA RENCONTRE
DES ACTEURS
DE LA RECHERCHE

Quels coûts éligibles : les publications

Les coûts de publication (dont les APC) constituent des dépenses éligibles, hors revues hybrides sans accord transformant.

Pour consulter la liste des [accords dit transformant](#) ou journaux dit [transformatif](#). Le [Journal Checker Tool](#) peut également être consulté.

Quels coûts éligibles : les données de la recherche

- Toutes les dépenses liées à la gestion des données sont éligibles durant le projet : acquisition, collecte, stockage, personnel dédié à la gestion des données...
- Le coût de stockage des données en cas de recours à un tiers est admissible jusqu'à 5 ans après la date de fin scientifique du projet, sous réserve que le contrat avec ce tiers soit conclu avant la fin scientifique du projet.

A retenir pour l'ensemble de la politique science ouverte

- Un chercheur est libre de publier dans la revue ou le journal de son choix.
- La demande de libre accès immédiat intervient à partir des appels à projets du Plan d'action 2022.
- Le Journal Checker Tool permet de choisir la voie en conformité avec le Plan S et la politique Science Ouverte de l'ANR.
- Lors du dépôt dans HAL, il faut toujours associer le projet ANR (Ex : ANR-22-CE64-0001) à la publication.
- Le PGD prépare aux conditions de diffusion des données de la recherche. Le principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » est au cœur de la démarche de l'ANR.

En savoir plus

- Contact : scienceouverte@agencerecherche.fr
- [Page Science Ouverte sur le site de l'ANR](#)
- [Plan National pour la Science Ouverte sur le Site Ouvrir la Science](#)
- [Passeport pour la Science Ouverte](#)
- [Portail HAL-ANR](#)
- [Documentation HAL](#)
- [DMP-OPIDoR](#) et [Formations DMP-OPIDoR](#)
- [COAlition S](#)
- [Journal Checker Tool](#)
- [Practical Guide to the International Alignment of Research Data Management - Extended Edition, Science Europe](#)
- F.A.Q DMP (à venir)
- F.A.Q Publications scientifiques (à venir)